

TOUT SAVOIR SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES (SAC)

Pour apporter une réponse pénale aux incivilités et infractions de moindre gravité, le législateur autorise le ministère public à déléguer une partie de son monopole de l'action publique aux fonctionnaires sanctionneurs.

Qu'entend-t-on par SAC ? Quelles infractions sont visées ? Quelles sont les interactions entre les fonctionnaires sanctionneurs et le ministère public ? Comment contester une SAC ? C'est ce que nous allons découvrir en présentant les points de vue de chaque intervenant.

PROGRAMME

- **LES SAC : cadre légal et évolution** – par **Sylvie SMOOS**, conseillère juridique à l'Union des Villes et Communes de Wallonie
- **LES SAC en pratique : approche par**
 - **les fonctionnaires sanctionnatrices** – par **Aurélien BLAISE** et **Sylvie JACQUES**, fonctionnaires sanctionnatrices communales à la Ville de Namur
 - **le Ministère public** – par **Emilie SCHOLTS**, juriste déléguée auprès du Parquet de Namur et personne de contact SAC dans le cadre des infractions mixtes commises par les majeurs
 - **le Juge de police** – par **Pierre MARISSIAUX**, président des juges de paix et de police de Namur

Informations pratiques

LIEU : Faculté de Droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 NAMUR

Accueil des participants dès 16h30 et début de la formation à **17h00 précises**

INSCRIPTION via le site www.ajn.be (le paiement valide l'inscription !)

Tarif **préférentiel** en prévente uniquement si le paiement est reçu au plus tard le 4 novembre : **40€** (30€ pour les stagiaires et 5€ pour les étudiants sur présentation de la carte) à verser sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** avec la mention "07-11-2024 + nom du participant »

Tarif **normal** appliqué au paiement reçu après le 4 novembre : **50€** (40€ pour les stagiaires et 5€ pour les étudiants)

Demande d'accréditation en cours pour OBF, IFJ et IJE

RENSEIGNEMENTS : ajn@unamur.be

Inscriptions

